



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL TERRES DU HAUT BERRY 2017-2020

**L'AMBITION DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
POUR NOS ENFANTS**



**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

www.terresduhautberry.fr

Préambule

Le Projet Educatif Territorial (PEdT), mentionné à l'article D.521-12 du code de l'éducation, circulaire n° 2013-017 du 6 février 2013, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant **un parcours éducatif cohérent et de qualité** avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, **dans le respect des rythmes de chacun**, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de l'ensemble des collectivités territoriales compétentes, **d'une démarche partenariale** avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. A l'occasion de la nouvelle organisation scolaire qui s'est mise en place à la rentrée scolaire 2013, cette démarche visait à favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, visant ainsi une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, **dans l'intérêt de l'enfant**.

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, permettant le retour à la semaine de 4 jours confirme l'existence du PEdT. Quelle que soit la décision des communes, il convient que ce dernier reste le cadre de la dynamique collective engagée y compris dans le cas d'un retour à la semaine de 4 jours. Cette dynamique vise, quel que soit le nombre de jours d'école, à construire un projet éducatif commun territorial partant de l'intérêt des enfants et des adolescents qui y vivent. L'enjeu aujourd'hui est bien de

travailler à l'amélioration qualitative du temps extrascolaire. Pour cela le PEdT doit être **le cadre d'une réflexion sur l'accessibilité des activités et la lutte contre les inégalités**.

Le présent PEdT est **un outil de collaboration locale** rassemblant l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation sur le territoire des 29 communes composant la Communauté de Communes Terres du Haut Berry. Les publics visés à travers ce projet sont les enfants et les jeunes, **de 3 mois à 25 ans, ainsi que leurs familles**. L'enjeu principal du PEdT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de **garantir une continuité et une complémentarité éducative** de la naissance jusqu'à l'insertion professionnelle sur le territoire.

Les activités éducatives que proposent le PEdT n'ont aucun caractère obligatoire, mais chaque enfant ou jeune doit avoir la possibilité d'en bénéficier. Ce document contribue donc à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

Ce PEdT prend la forme d'un engagement, pouvant être contractuel, entre les collectivités, les services de l'Etat et les autres partenaires, pour une durée de 3 ans. Il est **intrinsèquement évolutif** selon les aléas et décisions politiques, afin de répondre aux besoins du territoire et de saisir les opportunités d'actions possibles.

Sommaire

I De la naissance du PEdT

A Périmètre du projet	4
1 La Communauté de Communes Terres du Haut Berry et les 29 communes qui la composent	4
2 Les établissements scolaires	6
3 Les espaces accueillant des activités périscolaires et extrascolaires	7
• Les structures petite enfance	7
• Les accueils périscolaires	8
• Les nouvelles activités périscolaires : les Acti'Berry	8
• Les accueils de loisirs sans hébergement	10
• Les structures jeunes	11
<hr/>	
B Forces et faiblesses du territoire	12
1 Les forces en place	12
2 Les points de vigilance	12

2 De la mise en place à l'évaluation du PEdT

A Les partenaires engagés	13
1 Les partenaires institutionnels	13
2 Les partenaires associatifs	13
<hr/>	
B La place du PEdT dans le contexte territorial	14
<hr/>	
C Les grandes étapes	15
1 La méthodologie	15
2 La préparation et le pilotage	15
<hr/>	
D Les orientations éducatives	16
<hr/>	
E Les modalités d'évaluation	18

De la naissance du PEdT

A Périmètre du projet

1 La Communauté de Communes Terres du Haut Berry et les 29 communes qui la composent

La Communauté de Communes Terres du Haut Berry, née le 1^{er} janvier 2017, est issue de la fusion de 3 Communautés de Communes : les Hautes Terres en Haut Berry, les Terroirs d'Angillon et les Terres Vives. Ce n'est pas la disparition des 3 communautés, c'est la transformation dans la continuité des actions entreprises. Cette nouvelle collectivité, dont le siège social est situé aux Aix d'Angillon, regroupe 29 communes avec près de 25 000 habitants.

Cette collectivité territoriale, située au Nord de Bourges, se trouve au carrefour de trois régions naturelles : la Champagne Berrichonne, le Pays Fort et la Sologne. Elle bénéficie de l'harmonie de paysages diversifiés associant de vastes forêts, des étangs et des surfaces cultivées rassemblant de grandes richesses agricoles (polycultures, élevage, arboriculture et viticulture).

Sa population de 24 783 habitants, en 2015, est en constante progression (+0.9 % entre 2010 et 2015 selon les données INSEE). Elle se caractérise par une forte proportion de couples avec enfants (30 % des ménages), par une forte population d'enfants et de jeunes de 0 à 17 ans (1/4 de la population) et par un taux d'activité élevé : 70 % [plus élevé que la moyenne départementale : 63 %].

Notre territoire présente deux visages contrastés avec d'une part, au sud une zone périurbaine continue (limitrophe de Bourges allant de Fussy à St Martin d'Auxigny) et d'autre

part, au nord et aux extrémités du territoire, des zones plus rurales (de la Chapelotte à Azy). Si sa densité est relativement faible, elle reste en moyenne, légèrement supérieure à la moyenne départementale (48 hab./km² contre 43 hab./km²).

La Communauté de Communes compte ainsi 29 communes organisées sous la forme d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Elle possède des statuts fixant les compétences obligatoires parmi lesquelles l'aménagement de l'espace (le tourisme, la voirie...) et les compétences optionnelles dont la petite enfance et l'enfance-jeunesse, deux pôles qui s'inscrivent dans le service Animation du territoire au sein duquel le PEdT doit pleinement se développer.

Les 29 communes composant actuellement le territoire de la Communauté de Communes s'inscrivent dans une volonté de travailler ensemble, de contribuer ensemble à aller encore plus loin dans les services pour tous, affirmer la volonté de renforcer la ruralité pour allier qualité de vie et dynamisme.

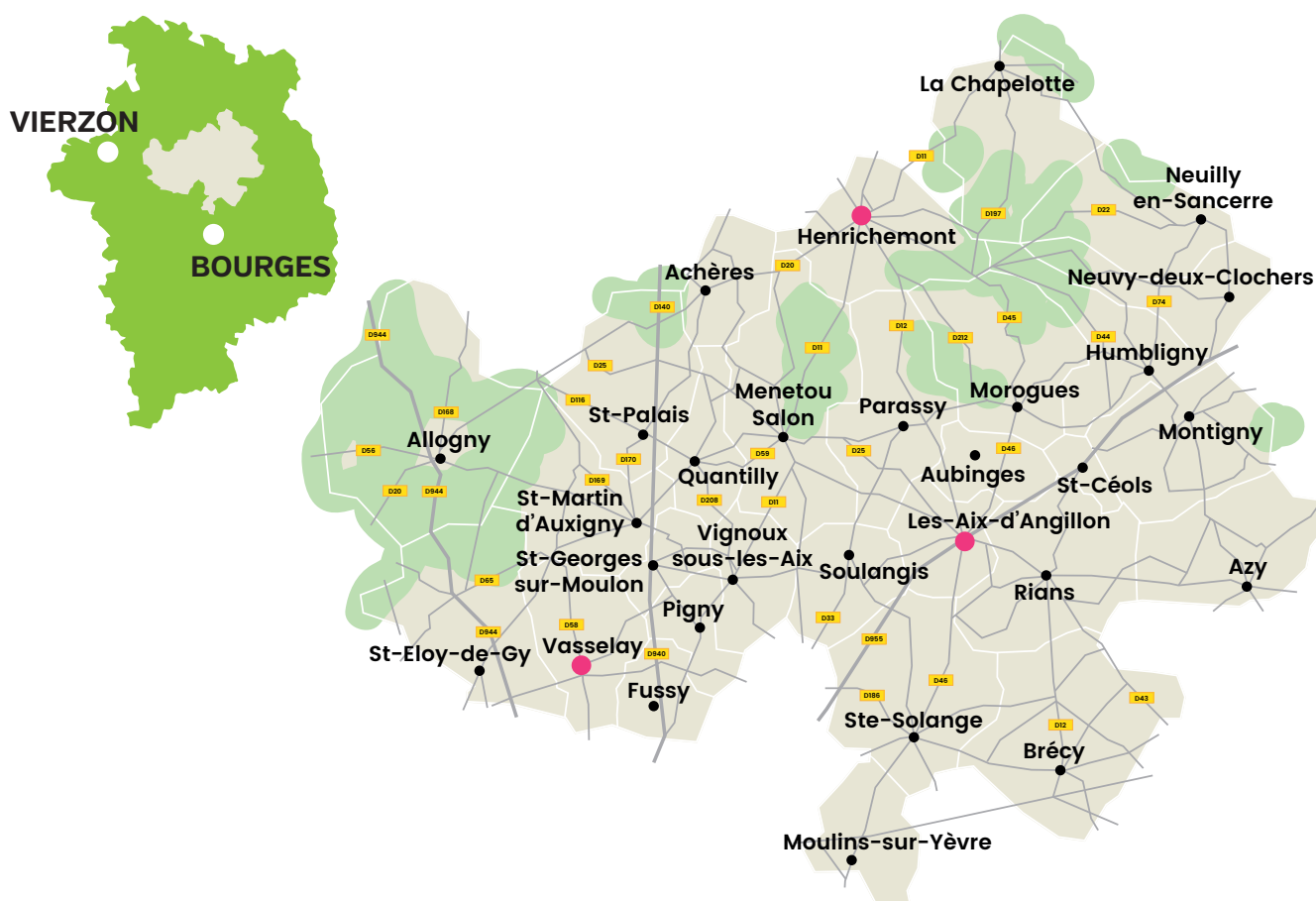
La Communauté de Communes compte 1 Président (M. Bernard ROUSSEAU) et 9 vice-présidents (dont une vice-présidente chargée de la petite enfance : Mme Solange LEJUS, et un vice-président chargé de l'enfance-jeunesse, des activités périscolaires, et du sport : M. Christophe DRUNAT).

Les services à la population sont répartis en 3 lieux :

Aux Aix-d'Angillon : le service environnement-technique-urbanisme et le CIAS*

A Henrichemont : sur le site de la Borne : le service développement économique et touristique

A Vasselay : le service animation du territoire et les services supports



Nombre d'habitants en 2015 :

Achères : 378	Menetou-Salon : 1 627	Saint-Céols : 15
Allogny : 1 010	Montigny : 381	Saint-Éloy-de-Gy : 1 547
Aubinges : 356	Morogues : 432	Sainte-Solange : 1 154
Azy : 458	Moulins-sur-Yèvre : 833	Saint-Georges-sur-Moulon : 716
Brécy : 952	Neuilly-en-Sancerre : 249	Saint-Martin-d'Auxigny : 2 340
Fussy : 1 980	Neuvy-Deux-Clochers : 297	Saint-Palais : 630
Henrichemont : 1 795	Parassy : 420	Soulangis : 479
Humbligny : 193	Pigny : 912	Vasselay : 1 410
La Chapelotte : 159	Quantilly : 464	Vignoux-sous-les-Aix : 706
Les Aix-d'Angillon : 1 905	Rians : 985	

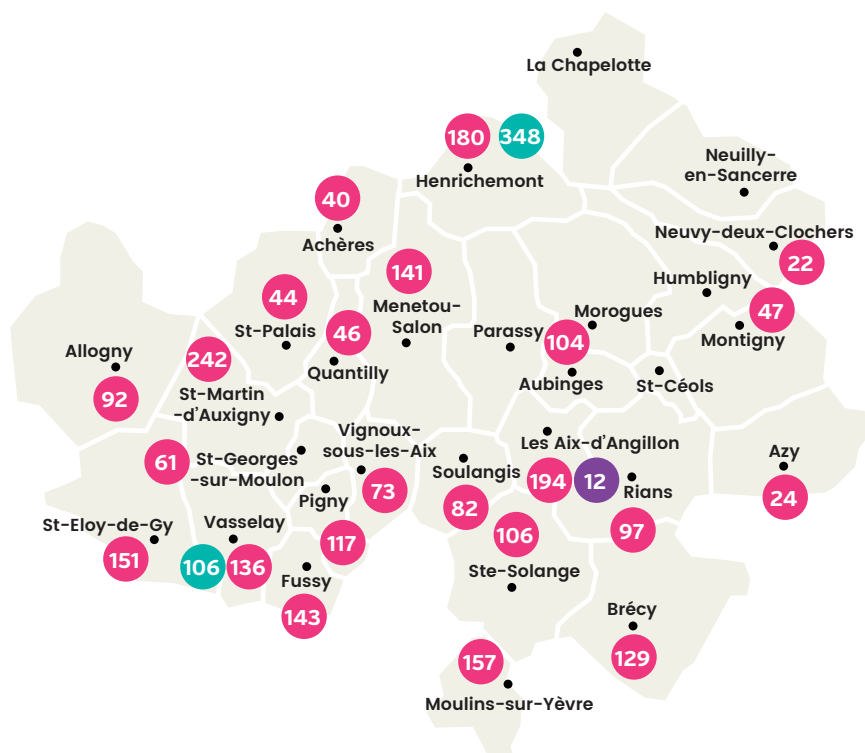
Total : 24 783

* Centre Intercommunal d'Action Sociale

2 Les établissements scolaires

Le territoire de la Communauté de Communes compte 25 écoles publiques (maternelles, élémentaires et/ou primaires, dont certaines en RPI) gérées par les communes, une école privée et un collège. La répartition des écoles sur le territoire est la suivante :

- **Nombre total d'enfants scolarisés dans les écoles sur le territoire en 2017 : 2472 élèves**
- **Autres établissements scolaires non gérés par les communes :**
une école maternelle et primaire privée à Vasselay : 106 élèves et un collège à Henrichemont qui accueille 348 élèves en 2017 [venus des communes limitrophes d'Henrichemont, Achères, Quantilly, Saint-Palais, Ivoy-le Pré, La Chapelotte, Méry-es-Bois, Neuilly-en-Sancerre, Neuvy-deux-Clochers, Parassy, Morogues, Menetou-Salon]. Les collégiens des autres communes se répartissent dans 5 collèges situés dans l'agglomération de Bourges [3 sur Bourges, St-Germain-du-Puy et St-Doulchard].
- **Il est à noter également que le complexe scolaire des Aix-d'Angillon accueille 12 enfants en classe ULIS**



Ces chiffres sont communiqués pour la rentrée scolaire 2017 - 2018

La répartition des enfants par classe d'âge à la rentrée scolaire 2017-2018 est la suivante :

- **Niveau maternelle : 913 élèves** soit 37 %
- **Niveau élémentaire : 1559 élèves** (+ 12 en classe ULIS) soit 63 %
- **On estime à 2434 le nombre de collégiens et lycéens qui fréquentent un établissement secondaire** [près de 50 % de la population âgée de 3 ans à 17 ans], dont 15 % sur le collège d'Henrichemont.

Par ailleurs, la Communauté de Communes entretient un partenariat avec la Ligue de l'Enseignement [Fédération des Œuvres Laïques du Cher], à travers la Convention « Passerelle des Arts » qui a pour objectif de proposer des spectacles jeune public dans le cadre scolaire.

3 Les espaces accueillant des activités périscolaires et extrascolaires

Les données mentionnées sont issues principalement du diagnostic partagé réalisé conjointement par la CAF du Cher, le Conseil Départemental du Cher et la Communauté de Communes dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (octobre 2016 : demain, grandir et vivre notre territoire)

Les structures de la petite enfance

En 2016, nous recensons plus de 2 000 enfants âgés de 0 à 6 ans, dont la moitié de moins de 3 ans. Outre les accueils de loisirs sans hébergement qui offrent une possibilité de garde pour les enfants scolarisés dès 3 ans, le territoire de la Communauté de Communes possède des services de proximité pour les tout-petits :

Crèche les Petits Bouts de Gy	St-Eloy-de-Gy	Multi accueil associatif parental
Crèche Haut comme Trois Pommes	St-Martin-d'Auxigny	Multi accueil associatif parental
Les Petits Souliers	Henrichemont	Multi accueil associatif parental
Kangouroule	Halte-garderie itinérante, de 0 à 6 ans	ARPPE en Berry
Le LAEP (Lieu d'Accueil Enfant Parent)	Espace d'accueil convivial pour enfant de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte ou d'un parent	Gestion communautaire
Micro Crèche Crapahutte	Moulins-sur-Yèvre	Gestion communautaire
Crèche les Aixbullons	Les Aix-d'Angillon	Gestion communautaire
Tic Tac RAM	Relais assistants maternels	Gestion communautaire

Selon la CAF, le taux de couverture petite enfance-accueil collectif est de 77 % [supérieur à la moyenne départementale de 64 %].

Les accueils périscolaires

Toutes les communes qui possèdent une école ont mis en place un service de garde d'enfant, avant et après l'école, avec pause méridienne. Ces temps périscolaires sont le plus souvent organisés sous forme de « garderie », gérée par le personnel communal.

Quelques communes (Henrichemont, Rians, Montigny, Fussy, St-Georges-sur-Moulon et St -Martin-d'Auxigny) ont fait le choix de déclarer ces temps d'accueil auprès des services de l'État, obtenant ainsi un agrément pour un accueil périscolaire (sous réserve du respect de la réglementation s'y rapportant). Ainsi, ils sont intégrés dans le Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes et peuvent prétendre à des subventions de fonctionnement de la CAF du Cher.

L'ensemble de ces temps d'accueils sont directement gérés par les communes du territoire.

Les nouvelles activités périscolaires : les ActiBerry

Instaurée par décret en 2013, la réforme des rythmes éducatifs vise à mieux répartir les heures de classes sur la semaine, à alléger la journée et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Elle ne modifie pas seulement une demi-journée dans la semaine, elle modifie également l'aménagement de chaque journée en réorganisant les temps d'activités périscolaires. Elle a donc impacté l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.

Cherchant une meilleure articulation entre temps scolaire et périscolaire, les anciennes Communautés de Communes, avant la fusion, se sont emparées du projet en mettant en place les nouvelles activités périscolaires. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la fusion des collectivités a permis de maintenir les dispositifs existants, voire de les développer grâce à un réseau d'animateurs et d'intervenants mutualisé.



Pour la rentrée scolaire 2017-2018, les nouvelles activités périscolaires sont organisées de la manière suivante* :

Jours des AP	Communes concernées	Horaires des AP
Lundi	Fussy Menetou Ste-Solange Soulangis / St-Michel-de-Volangis	14h30-16h 14h30-16h Mat : 13h45-16h45 et Prim 13h50-16h50 13h30-16h30 et 13h20-16h20
Mardi	St-Eloy-de-Gy(Bourg) St-Eloy-de-Gy (Bourgneuf) Pigny Vignoux-sous-les-Aix Rians Azy	14h50-16h20 15h05-16h30 15h-16h30 15h-16h30 13h30-16h30 13h25-16h20
Jeudi	Allogny St-Georges-sur-Moulon Vasselay Les Aix-d'Angillon	15h-16h30 15h-16h30 15h-16h30 13h30-16h30
Vendredi	Quantilly St-Martin-d'Auxigny Brécy Parassy Aubinges Morogues	14h50-16h20 14h45-16h15 13h30-16h30 14h15-15h45 14h25-15h55 14h30-16h

1265 élèves participent aux activités périscolaires, soit un taux de fréquentation de 84%.

Sur 20 communes	Chiffres
Nombre d'activités différentes proposées au 1 ^{er} trimestre	30
Nombre d'activités différentes par jour (moyenne)	19
Nombre d'animateurs travaillant sur le dispositif au 1 ^{er} trimestre	45
Nombre d'animateurs travaillant sur le dispositif chaque jour (moyenne)	23
Nombre de salles mises à disposition par les communes ou la Communauté de communes	44

Quelques exemples d'activités : Baseball, Handball, Indiaka et Peteka, Roller-Hockey, Ultimate, Athlétisme, Kinball, Gym, Escrime, Badminton, Tchoukball, Tennis, Théâtre, Chant et contes musicaux, Musique, Création textile, Geste musical, Histoires et contes, Poterie, Arts plastiques, Peinture, Dessin, Cirque....

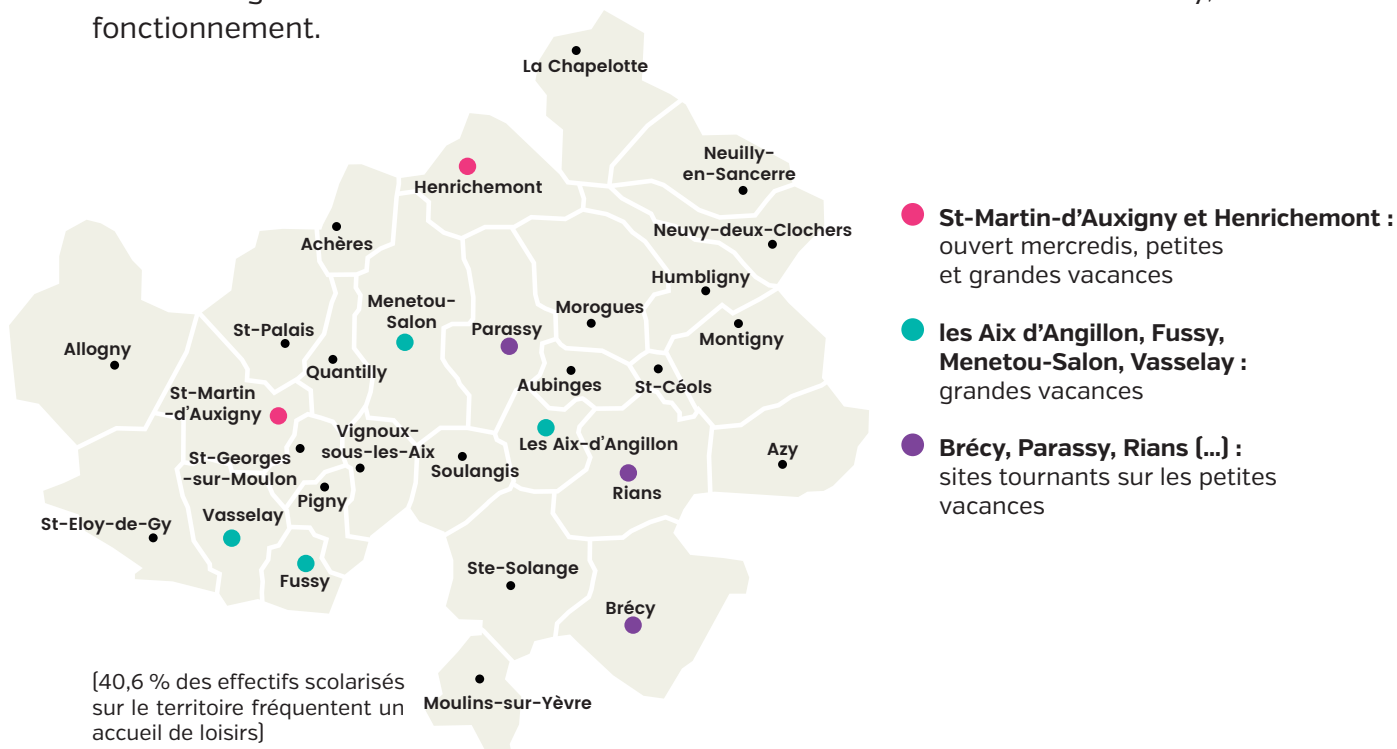
*Cette organisation peut évoluer chaque année

Les accueils de loisirs sans hébergement

Depuis la fusion des Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2017, la mise en place de la commission enfance jeunesse de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry a permis d'engager un travail de coordination et d'harmonisation entre les centres de loisirs et les représentants des communes d'accueil. Les conclusions de la commission, validées par le conseil communautaire, conduisent à l'harmonisation des tarifs appliqués aux familles, ainsi que les vacations des animateurs. Des conventions engageant la participation financière de la Communauté de Communes au prorata du nombre de participants sont également élargies à l'ensemble des communes qui accueillent un centre de loisirs.

Répartition géographique des accueils de loisirs sans hébergement :

Un seul organisateur : la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, 6 sites en fonctionnement.



Inscrits 2017	Eté	Automne	Mercredis sept-déc. 2017
Fussy	106		
Menetou-Salon	60		
St-Martin-d'Auxigny	423	268	204
Vasselay	101		
Les Aix d'Angillon / Rians / et sites tournants	243	Parassy : 51	
Henrichemont	84	25	18
Total	1017	344	222

Les accueils de loisirs tels que répartis sur le territoire permettent une couverture géographique de l'ensemble des communes.

Les amplitudes et périodes d'ouverture pourront varier selon les périodes et décisions politiques.

Les structures jeunes

Depuis septembre 2013, un espace jeunes situé à St-Martin-d'Auxigny, fonctionne tout au long de l'année pour les jeunes âgés de 12 à 25 ans. [80 jeunes en moyenne adhèrent chaque année].

Depuis juin 2017, l'Espace Jeunes est situé au sein de l'Espace Simone Veil, près de la MSAP*. C'est un espace de vie adapté aux adolescents de notre territoire. Concrètement, les jeunes ont à disposition un atelier de bricolage, un espace de création multimédia, un espace extérieur et une salle dédiée à la formation et à l'orientation.



L'espace jeunes est avant tout un lieu socialisant. Son enjeu est de mettre en place des animations éducatives en direction des jeunes. Il répond à la politique mise en place en faveur de la jeunesse du territoire. L'espace jeunes est un lieu convivial où les jeunes, peuvent venir discuter mais aussi pratiquer des activités diverses et variées. Ce lieu donne aussi la possibilité aux jeunes de s'impliquer dans la construction de projets afin de réaliser des loisirs jusque-là inaccessibles [plongée sous marine, séjour à l'étranger].

L'ACCUEIL DES JEUNES SE DÉCOMPOSE EN QUATRE PARTIES DISTINCTES : **1-** Un foyer ouvert à tous et d'accès libre, favorisant la mixité sociale, les rencontres, le dialogue, la détente, **2-** Des activités plus structurées [sorties, ateliers permanents, projets

jeunes...] réparties sur l'ensemble de l'année mais néanmoins plus fréquentes pendant les vacances scolaires, **3-** L'émergence de projets initiés par les jeunes et/ou par les animateurs, **4-** Un point d'information jeunesse permettant d'offrir aux jeunes un accès libre à des ressources concernant l'orientation et la formation.

Il existait également, avant la fusion un Conseil Communautaire d'Enfants et de Jeunes, situé sur une des 3 communautés de communes fusionnées. La volonté politique est de poursuivre et d'élargir ce dispositif à l'ensemble du territoire en organisant, courant le 1^{er} semestre 2018, de nouvelles élections afin de renouveler les jeunes membres de ce conseil. Il sera destiné aux jeunes de la 6^{ème} à la 4^{ème} résidant sur le territoire, et deviendra le Conseil Communautaire de Jeunes : CCJ.



Le CCJ c'est quoi en 3 mots ? des projets de jeunes qui aboutissent, leur parole prise en compte, des rencontres et des échanges entre les jeunes du territoire.

Enfin, il est à noter qu'il existe une association basée à Rians : le Théâtre Bambino, qui organise des événements culturels et des spectacles en milieu rural. Au sein de cette association, un groupe nommé « *les Jeun' en folie* », prépare, organise, anime...des projets, soirées, animations...toute l'année en direction des jeunes. Ils sont associés à l'organisation du festival Môm'en Théâtre et à la plupart des animations organisées par l'association.

*Maison de Services au Public

B Forces et faiblesses du territoire

Les informations mentionnées sont issues principalement du diagnostic partagé réalisé conjointement par la CAF du Cher, le Conseil Départemental du Cher et la Communauté de Communes dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale [octobre 2016 : demain, grandir et vivre notre territoire]

1 Les forces en place

- Une forte croissance démographique,
- Des activités et équipements nombreux [infrastructures sportives, culturelles et de loisirs communautaires],
- Existence de réseaux identifiés dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse,
- Tissu associatif riche et dynamique et reconnu par les élus,
- La Caf est identifiée comme partenaire privilégié par les associations et les collectivités,
- Une volonté politique sur l'enfance jeunesse sur la Communauté de Communes,
- Valeurs communes entre les collectivités et associations dans le champ de la petite enfance,
- Tissu associatif à l'origine de l'offre de service,
- Participation des professionnels aux réseaux départementaux,
- Organisation d'évènements pour la promotion des associations,
- Partenariat entre la Communauté de Communes et les écoles,
- Présence d'associations départementales favorisant la professionnalisation du secteur et le soutien,
- Un territoire qui s'agrandit,
- Vie sociale assez dynamique.

2 Les points de vigilance

- Crainte de perte d'identité [élus et associations],
- Hétérogénéité territoriale,
- Inquiétude quant à la reprise d'actions ou de services associatifs par la Communauté de Communes,
- Préserver l'identité rurale des territoires,
- Partager les éléments de diagnostic,
- Difficultés de transports,
- Connaître les différents acteurs et le rôle des partenaires institutionnels et associatifs,
- Structurer la transversalité des actions,
- Méconnaissance des associations [habitants],
- Essoufflement du bénévolat dans le secteur associatif,
- Dynamique d'ouverture sur les collèges et les lycées,
- Attractivité de l'offre culturelle de Bourges à destination des jeunes,
- Crainte de perdre la richesse culturelle, le tourisme.

De la mise en place à l'évaluation du PEdT

A Les partenaires engagés

1 Les partenaires institutionnels

La Communauté de Communes Terres du Haut Berry entretient un partenariat étroit avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cher grâce au renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse. La CAF est le principal partenaire de la collectivité pour la mise en place de sa politique petite enfance, et enfance et jeunesse.

Les autres acteurs sollicités dans la politique éducative du territoire sont : la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP), l'Education Nationale, le Conseil Départemental, la Mutualité Sociale Agricole Beauce Coeur de Loire, et les communes qui composent le territoire.

Autre partenaire essentiel dans la mise en place du PEdT : **les familles**. Ce partenaire, non institutionnel, est néanmoins primordial. En effet, nos structures d'accueils se veulent des espaces éducatifs, et pour cela, il faut donner du pouvoir d'agir aux parents. C'est à la fois les reconnaître dans leur fonction éducative, mais aussi reconnaître nos temps d'actions comme des instants de coéducation. Nous ne pouvons également faire l'impasse sur notre principal partenaire : **l'enfant lui-même** ! C'est connaître ses besoins, son rythme et ses capacités afin d'adapter au mieux nos manières d'agir pour lui.

Cette liste est provisoire et susceptible d'évoluer, de même que pour les partenaires associatifs suivants.

2 Les partenaires associatifs

Comme mentionné dans les points forts de notre territoire, le tissu associatif est très fourni et varié. Nous pouvons classer les associations partenaires par thématique :

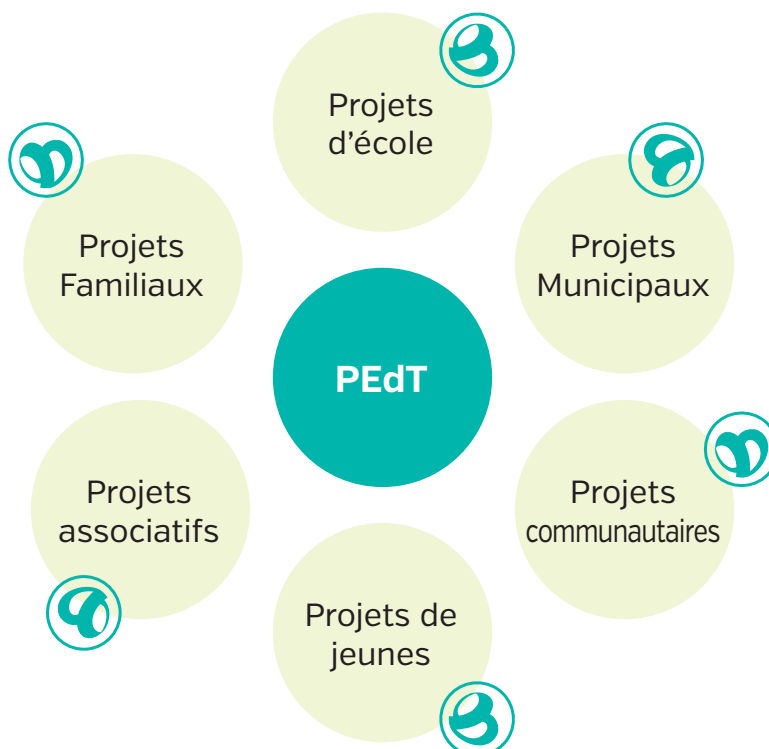
- **Celles signataires du Contrat Enfance Jeunesse :**
les Multi accueils parental associatifs ou collectifs, les haltes garderies, l'ARPPE en Berry
- **Les associations d'Education Populaire :**
Les Francas du Cher, La Ligue de l'Enseignement 18
- **Les associations partenaires pour la mise à disposition d'intervenants :**
Cher Emploi Animation,
- **Et toutes les associations sportives, culturelles telles que :**
Micado, Artipousse, Ecole de Cirque de Bourges, Bourges Escrime, Falcons baseball Club, Nature 18, Capoeira Folclore e Arte, Fun Sport, Roller club de Bourges, Écoles de musique...

B La place du PEdT dans le contexte territorial

Véritable outil de collaboration locale qui formalise une démarche partenariale et évolutive, le PEdT vise à proposer, à chaque enfant et à chaque jeune, un parcours éducatif cohérent et de qualité pour tous les temps de sa vie.

- Une volonté politique,
- Pour un territoire cohérent,
- Par une concertation et une démarche partagée,
- Pour des priorités éducatives

Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les projets et chaque partenaire, assurer l'articulation des interventions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant ou du jeune.



C Les grandes étapes

1 La méthodologie

- Raisonner en terme de territoire
- Réfléchir en terme de projet
- Privilégier transversalité et mutualisation

2 La préparation et le pilotage

Chaque collectivité, avant la fusion, disposait soit d'un PEdT, soit d'un projet éducatif. Il a donc fallu, au préalable, procéder à l'évaluation de ces projets avant d'entamer la réflexion autour du nouveau PEdT.

Une fois l'évaluation réalisée, analysée et communiquée, la réflexion autour du nouveau PEdT pouvait donc commencer.

Accompagnée par l'Association des Francas du Cher, la Communauté de Communes a créé un groupe de travail restreint composé de : 3 membres de la commission petite enfance, 3 membres de la commission enfance jeunesse, 3 membres de la commission activités périscolaires, les vice-présidents en charge de ces compétences, les techniciens concernés, ainsi que 3 associations locales : école de musique en Terres Vives, l'ARPPE en Berry et le Théâtre Bambino.

L'objectif de ce groupe de travail était le suivant : en 4 réunions, réfléchir et établir les nouvelles orientations éducatives du PEdT.

Ainsi les réunions se sont déroulées comme suit :

- **Mardi 13 juin 2017**, 18h30, St-Martin-d'Auxigny : le PEdT c'est quoi et proposition de méthodologie de travail
- **Lundi 3 juillet 2017**, 18h30, Les Aix-d'Angillon : identifier les valeurs de la collectivité,
- **Mardi 5 septembre 2017**, Henrichemont : formalisation des orientations éducatives
- **Mercredi 11 octobre 2017**, St-Martin-d'Auxigny : mise en place de l'évaluation

L'ensemble de la réflexion a été présenté dans chaque commission (petite enfance, enfance jeunesse et activités périscolaires), par l'un des membres du groupe de travail.

Les orientations éducatives ont été validées par l'ensemble des élus courant novembre 2017.

D Les orientations éducatives

La finalité du PEdT tend à développer des valeurs humanistes indissociables des valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité et laïcité, dans le respect des droits et devoirs du citoyen, tout en veillant à l'application de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen [1749] ainsi que la Convention Internationale des Droits de l'Enfant [1989], et ce afin d'éduquer nos enfants et nos jeunes vers « l'homme le plus libre et le plus responsable possible dans une société démocratique ».

But du PEdT :

- Articuler les différents temps de vie visant la complémentarité et la continuité des actions éducatives menées

Les orientations éducatives :

ORIENTATION 1 : construire une identité territoriale commune portée par tous

1.1 En favorisant l'image de la CDC

Cela se concrétise par : [pistes d'actions]

- 1.1.1 la sensibilisation des professionnels de la collectivité à communiquer et à valoriser les actions de la CDC
- 1.1.2 La mise en place d'évènements et/ou d'actions impliquant différents services sur le territoire

1.2 En s'appropriant la diversité des ressources

[humaines, associatives, matérielles, géographiques...]

Cela se concrétise par : [pistes d'actions]

- 1.2.1 la connaissance de l'existant pour orienter au mieux la population
- 1.2.2 un recours prioritaire aux ressources locales dans l'organisation des actions

ORIENTATION 2 : développer l'apprentissage de la responsabilité, de la solidarité et de la citoyenneté

2.1 En favorisant le bien vivre ensemble

Cela se concrétise par : [pistes d'actions]

- 2.1.1 la mise en place de projets autour de la citoyenneté
- 2.1.2 une attention particulière à la mixité sociale et de genre dans l'ensemble des actions

2.2 En créant des espaces participatifs

(humaines, associatives, matérielles, géographiques...)

Cela se concrétise par : [pistes d'actions]

- 2.2.1 la création d'un CCJ à l'échelle du territoire
- 2.2.2 la participation aux actions REAAP sur le territoire

2.3 En permettant de vivre et d'agir dans son environnement

Cela se concrétise par : [pistes d'actions]

- 2.3.1 une attention particulière portée au développement durable dans l'ensemble des actions
- 2.3.2 l'information et la valorisation des possibilités du territoire

ORIENTATION 3 : développer une cohérence éducative

3.1 En visant une équité de services à tous les publics

Cela se concrétise par : [pistes d'actions]

- 3.1.1 la consolidation du maillage des structures
- 3.1.2 une communication vers les publics des structures existantes

3.2 en favorisant la complémentarité des acteurs éducatifs

Cela se concrétise par : [pistes d'actions]

- 3.2.1 une collaboration entre les acteurs communautaires, associatifs, scolaires et extrascolaires
- 3.2.2 la création d'un réseau d'acteurs éducatifs

ORIENTATION 4 : Agir sur le parcours éducatif de l'enfant

4.1 par l'expérimentation et la diversité des actions

Cela se concrétise par : [pistes d'actions]

- 4.1.1 un recours prioritaire aux associations locales
- 4.1.2 la création d'un lien entre les jeunes et le monde professionnel

4.2 autour des valeurs de la République et de laïcité

Cela se concrétise par : [pistes d'actions]

- 4.2.1 la mise en œuvre de projets permettant la participation des jeunes aux instances politiques
- 4.2.2 la mise en place d'actions de sensibilisation aux droits de l'enfant et de l'Homme

E Les modalités d'évaluation

Elles consistent en l'évaluation des moyens d'actions et des participants ayant contribué aux différentes actions mises en place afin de répondre aux objectifs fixés.

Il conviendra de procéder à l'évaluation des actions et des participants en même temps afin de voir si les objectifs ont été atteints. Il s'agit alors de reprendre chaque objectif, les moyens d'actions associés et de vérifier s'ils ont été réalisés.

A titre d'exemple, pour l'orientation 4, nous pouvons utiliser la phrase suivante :

« Nous voulons Agir sur le parcours éducatif de l'enfant autour des valeurs de la République [4.2] [orientation éducative]. Ainsi, nous mettrons en œuvre des projets permettant la participation des jeunes aux instances politiques [4.2.1] [pistes d'actions]. Nous vérifierons auprès des animateurs jeunes [personnes identifiées pour évaluer] si un conseil communautaire de jeunes existe [indicateur] grâce à la tenue d'élections de jeunes [outil de vérification]. »

Notre raisonnement sera identique pour chaque objectif, avec des critères différents pour les autres objectifs en vue d'évaluer les actions développées.

Concrètement, et pour résumer la méthodologie de projet en entier, cela peut se traduire sous la forme suivante :

ORIENTATION

Agir sur le parcours éducatif de l'enfant
Cela peut se traduire par des actions autour des valeurs de la République

PISTE D' ACTIONS

Notamment par la mise en place de projets permettant la participation des jeunes aux instances politiques

INDICATEUR (QUALITATIF OU QUANTITATIF)

Existence d'un conseil communautaire de jeunes

QUI VÉRIFIE ?

Les animateurs jeunes

ET COMMENT, GRÂCE À QUEL OUTIL ?

Avec la tenue d'élections

Enfin, l'évaluation vise à situer la « production », au sens participation, implication et résultats obtenus, des participants par rapports aux objectifs fixés, et ce, à des fins de progressions possibles lors des prochains temps de rencontre, de réunions de travail.

Pour conclure sur l'évaluation, il faut préciser la fonction pédagogique que nous souhaitons y mettre dans le sens où ces évaluations restent centrées sur des personnes (participants, partenaires, élus, agents) donc une nécessaire adaptation aux individus présents. Il s'agit aussi de travailler au rythme de chacun, ensemble, pour que chacun trouve une place au sein de ce projet.

Sont ainsi recensées ci-après, toutes les modalités d'évaluation pour chaque orientation éducative proposée.

Orientation 1 : construire une identité territoriale commune portée par tous

1.1 En favorisant l'image de la CDC

Cela se concrétise par : [pistes d'actions]

- 1.1.1 la sensibilisation des professionnels de la collectivité à communiquer et à valoriser les actions de la CDC
- 1.1.2 La mise en place d'évènements et/ou d'actions impliquant différents services sur le territoire

1.2 En s'appropriant la diversité des ressources

(humaines, associatives, matérielles, géographiques...)

Cela se concrétise par : [pistes d'actions]

- 1.2.1 la connaissance de l'existant pour orienter au mieux la population
- 1.2.2 un recours prioritaire aux ressources locales dans l'organisation des actions

Piste d'actions / Ambition du groupe de travail à l'attention des responsables des structures	Comment vérifier que celle-ci s'est bien déroulée ?	Par quelle(s) personne (s) cette vérification va être réalisée ?	Quel(s) outil/moyen(s) va être utilisé (s) pour vérifier?
1.1.1 - la sensibilisation des professionnels de la collectivité à communiquer et à valoriser les actions de la CDC	- Repérer les articles dans la presse - Flyers - Produits de communication	- Service animation - DGS	- Les journaux - Récapitulatif des outils de communication
1.1.2 - La mise en place d'évènements et/ou d'actions impliquant différents services sur le territoire	Recenser les actions mises en place par chaque service	Responsables de services	- Tenue et mise à jour d'un tableau récapitulatif
1.2.1 la connaissance de l'existant pour orienter au mieux la population	Recenser les associations qui ont participé aux actions	Directeurs de structures	Listing des associations participantes
1.2.2 un recours prioritaire aux ressources locales dans l'organisation des actions	Identifier l'origine géographique des intervenants	Responsables de structures	Annuaire des intervenants potentiels existants

Orientation 2 : développer l'apprentissage de la responsabilité, de la solidarité et de la citoyenneté

2.1 En favorisant le bien vivre ensemble

Cela se concrétise par : [pistes d'actions]

2.1.1 la mise en place de projets autour de la citoyenneté

2.1.2 une attention particulière à la mixité sociale et de genre dans l'ensemble des actions

2.2 En créant des espaces participatifs (humaines, associatives, matérielles, géographiques...)

Cela se concrétise par : [pistes d'actions]

2.2.1 la création d'un Conseil Communautaire de Jeunes à l'échelle du territoire

2.2.2 la participation aux actions REAAP sur le territoire

2.3 En permettant de vivre et d'agir dans son environnement

Cela se concrétise par : [pistes d'actions]

2.3.1 une attention particulière portée au développement durable dans l'ensemble des actions

2.3.2 l'information et la valorisation des possibilités du territoire

Piste d'actions / Ambition du groupe de travail à l'attention des responsables des structures	Comment vérifier que celle-ci s'est bien déroulée ?	Par quelle(s) personne (s) cette vérification va être réalisée ?	Quel(s) outil/moyen(s) va être utilisé (s) pour vérifier?
2.1.1 la mise en place de projets autour de la citoyenneté	Les enfants sont les principaux acteurs des projets liés à la citoyenneté	directeurs de structures	- Projets pédagogiques et d'animations - Actions citoyennes
2.1.2 une attention particulière à la mixité sociale et de genre dans l'ensemble des actions	les différents quotients familiaux sont représentés/les proportions homme/femme sont proches de l'équilibre	Directeurs et animateurs	- Statistiques - Liste de présences et répartition dans les structures
2.2.1 la création d'un CCJ à l'échelle du territoire	- Les enfants qui composent le CCJ sont issus de l'ensemble des communes du territoire - Le CCJ existe	- L'animateur du CCJ - Le Président de la CDC	- Feuille d'émargement - Délibération du Conseil Communautaire
2.2.2 La participation aux actions REAAP sur le territoire	- Présence des animateurs aux réunions REAAP - Les services participent aux animations mises en oeuvre par le REAAP sur le territoire	- Directeurs de structures - Le responsable du service	- Avec les comptes rendu de réunions - En réunion de services avec les ordres du jour - Projets REAAP
2.3.1 une attention particulière portée au développement durable dans l'ensemble des actions	- L'aménagement des espaces est approprié au tri, recyclage, économies d'énergie... - Les achats sont locaux	- Service environnement - Directeurs de structure	- Observation - Bons de commande, factures - Participation aux projets du service environnement
2.3.2 l'information et la valorisation des possibilités du territoire	Les enfants et les jeunes ont fréquenté, agi, utilisé les ressources et le patrimoine local	- Services culture et tourisme - Directeurs et animateurs	Projets pédagogiques et d'animations fréquentation

Orientation 3 : développer une cohérence éducative

3.1 En visant une équité de services à tous les publics

Cela se concrétise par : [pistes d'actions]

3.1.1 la consolidation du maillage des structures

3.1.2 une communication vers les publics des structures existantes

3.2 en favorisant la complémentarité des acteurs éducatifs

Cela se concrétise par : [pistes d'actions]

3.2.1 une collaboration entre les acteurs communautaires, associatifs, scolaires et extrascolaires

3.2.2 la création d'un réseau d'acteurs éducatifs

Piste d'actions / Ambition du groupe de travail à l'attention des responsables des structures	Comment vérifier que celle-ci s'est bien déroulée ?	Par quelle(s) personne (s) cette vérification va être réalisée ?	Quel(s) outil/moyen(s) va être utilisé (s) pour vérifier?
3.1.1 la consolidation du maillage des structures	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser et soutenir les structures - Répondre aux besoins du public 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable service - Directeurs de structures 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan - Liste attente, échanges
3.1.2 une communication vers les publics des structures existantes	<ul style="list-style-type: none"> - Présence des publics dans les structures - Public orienté selon les besoin 	<ul style="list-style-type: none"> - Directeurs de structures - Le public concerné 	<ul style="list-style-type: none"> - Feuilles de présences - Questionnaire, sondage
3.2.1 une collaboration entre les acteurs communautaires, associatifs, scolaires et extrascolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les personnes présentes lors des comités de pilotage - Présence de représentant du service aux conseils d'école 	Responsable du service	<ul style="list-style-type: none"> - Listes émargement - Invitations conseils d'école - Projets mêlant écoles, associations et CDC
3.2.2 la création d'un réseau d'acteurs éducatifs	Existence de réunions avec les différents acteurs éducatifs	Responsable du service	Listes émargement

Orientation 4 : Agir sur le parcours éducatif de l'enfant

4.1 par l'expérimentation et la diversité des actions

Cela se concrétise par : [pistes d'actions]

4.1.1 un recours prioritaire aux associations locales

4.1.2 la création d'un lien entre les jeunes et le monde professionnel

4.2 autour des valeurs de la République et de laïcité

Cela se concrétise par : [pistes d'actions]

4.2.1 la mise en œuvre de projets permettant la participation des jeunes aux instances politiques

4.2.2 la mise en place d'actions de sensibilisation aux droits de l'enfant et de l'Homme

Piste d'actions / Ambition du groupe de travail à l'attention des responsables des structures	Comment vérifier que celle-ci s'est bien déroulée ?	Par quelle(s) personne (s) cette vérification va être réalisée ?	Quel(s) outil/moyen(s) va être utilisé (s) pour vérifier?
4.1.1 un recours prioritaire aux associations locales	Les associations locales ont été contactées	Directeurs de structures	Création liste de contact avec compétences et colonne prise de contact
4.1.2 la création d'un lien entre les jeunes et le monde professionnel	Des projets d'animation sont mis en place sur cette thématique	Animateur structure jeunes	planning
4.2.1 la mise en oeuvre de projets permettant la participation des jeunes aux instances politiques	Existence d'un conseil communautaire de jeunes	Animateur CCJ	élections
4.2.2 la mise en place d'actions de sensibilisation aux droits de l'enfant et de l'Homme	Existence de projets et temps forts autour de ces thématiques	Directeurs de structures	Projets pédagogiques et d'animations



**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

Communauté de Communes Terres du Haut Berry :

31 bis, route de Rians - BP 70021 - 18220 Les Aix d'Angillon

Tél. 02 48 64 75 75 • Mail : contact@terresduhautberry.fr

www.terresduhautberry.fr